

Le rapport Duff sur Hong-Kong

L'enquêteur n'a personne à blâmer — "Ce fut une expédition dont le Canada peut et doit être fier"

Ottawa, 6 (C. P.). — Le gouvernement a déposé en Chambre hier après-midi le rapport de son Lyman Duff, juge en chef de la Cour suprême, chargé spécialement par le gouvernement fédéral de faire enquête sur les circonstances qui ont entouré l'envoi du corps expéditionnaire canadien à Hong-Kong, l'automne dernier.

D'après les termes de l'arrêté ministériel, le juge Duff devait enquêter sur l'organisation, l'autorisation et l'envoi du corps expéditionnaire canadien à Hong-Kong en octobre 1941, sur le choix et la composition de ce corps de troupe, sur le degré d'entraînement de ceux qui le composaient, la fourniture et l'entretien de ses approvisionnements, sur son équipement, ses munitions et les moyens de les transporter, et si, dans ces différents domaines, il y avait eu manquement au devoir de la part de ceux à qui il incombait d'autoriser, organiser et envoyer ce corps de troupes.

Le gouvernement britannique avait invité le gouvernement canadien, par un télégramme daté du 19 septembre 1941, à envoyer un contingent canadien à Hong-Kong. Le chef de l'état-major général canadien y acquiesça et le comité de guerre y consentit ensuite. L'invitation fut donc acceptée et l'expédition quitta le Canada, le 27 octobre 1941. Les principales raisons qui ont guidé le comité de guerre du Canada sont que les autres Dominions ayant fait leur part en Abyssinie et en Libye, il était temps pour le Canada de donner son aide; que le Canada se devait de participer à l'envoi de troupes dans la région du Pacifique, tout comme par la suite l'Australie prêta son concours en Malaisie; que l'envoi d'un contingent canadien aurait une grande portée morale dans le Proche-Orient, et confirmerait les Chinois dans l'assurance que l'Empire britannique entendait conserver Hong-Kong à la Chine; que cela aiderait à maintenir la paix; que cela aiderait à gagner du temps, ce qui était alors d'une importance incommensurable.

En fait, le War Office remercia le Canada, par le télégramme suivant, du 30 octobre 1941: "Nous vous sommes reconnaissants d'avoir envoyé votre corps expéditionnaire à Hong-Kong, à si court délai. Nous comprenons parfaitement les difficultés qu'il vous a fallu surmonter, au point de vue de la mobilisation et de la distance à parcourir. L'effet moral de l'arrivée de ces troupes en novembre sera beaucoup plus grand qu'il ne l'aurait été deux mois plus tard."

Le juge Duff estime que l'attitude prise par le gouvernement était la seule qui s'imposait dans les circonstances, et que rien ne s'était produit avant le départ du corps expéditionnaire qui pouvait donner au Canada une raison valable de se dégager de la responsabilité qu'il avait contractée; au contraire les motifs devenaient encore plus puissants.

Le général Crerar, chef de l'état-major général, conseilla d'envoyer le Royal Rifles of Canada, de la ville de Québec, et le Winnipeg Grenadiers, du Manitoba. La preuve démontre que le choix était judicieux et conforme aux exigences de la situation. Il n'y eut donc ni manque de jugement, ni manque au devoir, de la part du général Crerar, et le ministre de la défense avait raison de suivre ses conseils. Car les deux régiments étaient bien entraînés, et de ce point de vue dans une position avantageuse, comme instruction et armements.

Les deux bataillons furent avisés le 9 octobre pour partir à la fin du mois, ce qui laissait deux semaines pour faire le complément nécessaire en hommes et en équipement, le tout dans le plus grand secret. Tous les hommes qui partirent pour Hong-Kong s'étaient engagés à servir dans le bataillon dans lequel ils sont partis; ils ont été agréés par le commandant du bataillon intéressé, et les mesures prises furent autorisées par le quartier général de la défense nationale. On ajouta 154 hommes au Royal Rifles, dont 52 du Midland Regiment et 102 du camp Borden. On ajouta 282 hommes au Winnipeg Grenadiers, plus 12 officiers. Tous, à l'exception de 6 hommes, avaient accompli plus de 16 semaines d'instruction militaire, et tous ces hommes ajoutés aux bataillons avaient offert leurs services librement, et ont été agréés par les officiers des deux bataillons. Le juge Duff estime qu'il n'y a eu aucune injustice commise par l'adjonction des recrues complémentaires et "que le fait d'avoir accepté ces hommes n'a eu aucun effet nuisible sur la qualité de l'un ou l'autre des bataillons. Je n'ai constaté aucun manquement au devoir ni erreur de jugement en ce qui concerne les compléments ajoutés aux effectifs de ces deux unités".

Le transport "Awatea"

Au sujet de l'organisation et de l'expédition des troupes d'une façon générale, le juge Duff estime également qu'il n'y a rien à reprocher. Quant au transport britannique "Awatea" fourni par les autorités britanniques, il ne disposait pas de l'espace suffisant pour prendre à son bord les 212 véhicules motorisés du corps expéditionnaire, et le War Office tenait à ce que les troupes embarquent sur ce navire, vu qu'une autre occasion de partir ne se présenterait pas avant deux mois. Peu de temps avant le 27 octobre, date du départ, on a trouvé de l'espace sur un navire américain qui est parti avec les véhicules le 4 novembre, mais ne parvint pas à destination avant le début des hostilités, les autorités américaines ayant changé son itinéraire. S'il avait suivi son itinéraire habituel, il serait arrivé à Hong-Kong avant le début de l'attaque japonaise. On ne peut donc en blâmer aucun officier militaire canadien ou un fonctionnaire du gouvernement canadien. On constata qu'on pouvait toutefois placer 20 voitures motorisées sur l'"Awatea", et les voitures furent expédiées à Vancouver, mais elles n'y parvinrent pas avant le départ du navire.

"Si, dit le juge Duff, la division du quartier-maître général chargée du transport de l'équipement pour le corps expéditionnaire avait montré plus d'énergie et d'initiative, elle se serait assurée plus tôt du fait qu'cet espace était disponible et les véhicules seraient arrivés à temps pour le chargement le 24 octobre; et d'après moi il n'y a aucune raison plausible de penser qu'on ne les aurait pas pris à bord, s'ils étaient arrivés à temps. Cependant il n'existe aucune preuve que les troupes en aient souffert ou qu'on ne leur en ait pas fourni à Hong-Kong.

Conclusion

En conclusion générale, le juge dit: "En octobre 1941, les autorités militaires canadiennes entreprirent une tâche comportant des difficultés considérables. Sauf ma remarque au sujet de vingt des 212 véhicules motorisés, elles se sont bien acquittées de cette tâche. En réponse à la demande de la Grande-Bretagne, le Canada a envoyé un corps expéditionnaire qui était bien dressé et (sauf, comme je l'ai déjà dit, en ce qui a trait aux moyens de transport maritime disponibles), bien pourvu d'équipement. En dépit du désastre qu'il a subi tôt après son arrivée à Hong-Kong, ce fut une expédition dont le Canada peut et doit être fier.

"La guerre s'est abattue sur nous, alors que nous n'y étions pas préparés. Dans ces conditions, en se rappelant l'histoire militaire, on ne sera peut-être pas trop surpris de découvrir que même deux ans après le début des hostilités, on ait entrepris quelque expédition militaire qui se soit avérée mal conçue ou mal dirigée. L'expédition de Hong-Kong n'a été ni l'une ni l'autre".

"Amérique française"

Sommaire du No de mai:

Maurice Huot: *Invitation* — Pierre Baillargeon: *Amérique française*. — Jean Dufresne: *Du Roman à l'Opéra*. — Maurice Gagnon: *Bor-duas*. — Wallace Fowlie: *Paul Claudel* (suite). — René Chicoine: *L'Evolution de l'Oeuvre d'Art*. — Guy Sylvestre: *Pierre Benoit, parnassien*. — Jean Vallerand: *De la Violence en Musique*. — Quatre récits: Pierre de Lanux: *La Mort d'Archimède*. — Léopold Desrosiers: *Souvenir*. — Jacques Ferron: *Le Mariage d'Hercule*. — Jacqueline Mabit: *Cut de Plomb*.

Un document: *La Vie du Maréchal Pétain racontée aux Enfants de France*.

Des anecdotes.

Au comptoir 35s. Par la poste 40s. Service de Librairie du Devoir.